

N° 019/0015 /MCIA/SG/DGU-CI

Ouagadougou, le 09 SEPT 2019

COMMUNIQUE

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat porte à la connaissance des opérateurs économiques que la délivrance des Autorisations Spéciales d'Importation (ASI) d'huile alimentaire et de sucre est suspendue jusqu'à nouvel ordre, ce pour compter de la date de signature du présent communiqué.

Cette suspension intervient suite aux différentes concertations entre le département en charge du commerce et les distributeurs dans le but de trouver des solutions aux graves dysfonctionnements du marché des produits concernés.

En conséquence, il est rappelé à l'attention des opérateurs économiques que conformément au régime général des importations et des exportations en vigueur, toute importation sans titre constitue une infraction et sera punie comme telle.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie
et de l'Artisanat



Harouna KABORE
Officier de l'Ordre de l'Étoile